



Les Amis de l'Avenue du Château à Meudon

Association Loi 1901

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MAI 2025

L'assemblée générale extraordinaire de l'AAAC s'est tenue le jeudi 15 mai à 18h30, au Potager du Dauphin, à Meudon. 14 adhérents étaient présents ou représentés.

1. RAPPORT MORAL DE L'ANNÉE 2024 et 2025

Le président, Roland SABOT, présente au nom du Conseil le rapport moral suivant :

Depuis sa dernière Assemblée générale votre association a développé une importante activité dans le cadre de son objet social principal.

Protection du cadre de l'Avenue :

- seule association invitée à participer à la réunion d'information sur les projets de gestion phytosanitaire des alignements d'arbres par l'État à la suite de la chute de plusieurs arbres lors de la tempête Ciara (oct. – nov. 2023). Les conclusions du rapport présenté alors par l'expert mandaté sont inquiétantes et leur mise en œuvre éventuelle devrait être contrôlée de très près !

- retrait des « potelets » arrachés et comblement de leurs emplacements après notre intervention auprès de la Mairie et de la DRAC

- mise en place d'une rampe le long de l'escalier situé à l'extrémité nord-est de l'Avenue

- nombreuses interventions pour le retrait de dépôts sauvage sur l'Avenue et la réparation des conséquences des incivilités de plus en plus fréquentes

- action constante vis-à-vis des multiples autorités intervenantes (Mairie, GPSO, DRAC, Ministère de la Culture) pour résoudre les problèmes de l'éclairage bientôt hors norme, du revêtement dégradé et des bornes rétractables qui n'ont jamais fonctionné !

Par ailleurs l'association est intervenue pour améliorer le cadre de vie des habitants du quartier en collaboration avec la mairie sur de nombreux points : circulation, stationnement etc.

Une information précise a été diffusée aux adhérents sur la mise en œuvre de la procédure d'assurance « catastrophe naturelle » pour les dégâts aux structures résultant des mouvements de terrains constructifs aux épisodes de sécheresse de plus en plus fréquentes.

Toute cette activité de l'AAAC ne repose que sur l'engagement de quelques membres du Conseil. Par ailleurs, le nombre d'adhérents se réduit. La protection des alignements majestueux de l'Avenue à l'origine de la création de l'AAAC avait fortement mobilisé.

Force est de constater que ce n'est pas le cas aujourd'hui alors même que leur pérennité est à nouveau en doute...

Le Conseil d'administration a étudié toutes les solutions susceptibles de remédier à cette situation : y compris le rapprochement avec une association voisine. Après en avoir longuement débattu le Conseil propose la mise en sommeil de l'association. Ce statut légal permettrait de réanimer rapidement l'action de l'association quand les projets inquiétants de l'État sur les alignements se préciseront.

- **Résolution 1** : L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et l'action du Conseil depuis l'assemblée précédente → résolution adoptée à l'unanimité.

2. RAPPORT FINANCIER

Le trésorier, Victor SABOT, présente les comptes de l'exercice 2023 et 20204 : ceux-ci sont déficitaires (pas d'appel à cotisation ces années-là). A fin 2024, le bilan indique, toutefois, un solde excédentaire de 2674,52€.

- **Résolution 2** : L'Assemblée Générale approuve les comptes de 2024 et 2025 et le rapport financier et donne quitus aux membres du Conseil pour leur gestion → résolution adoptée à l'unanimité.

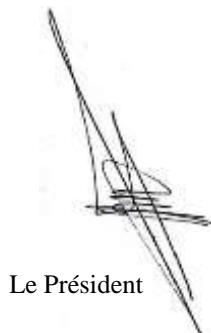
3. MISE EN SOMMEIL DE L'ASSOCIATION

- **Résolution 3** : pour les raisons détaillées dans le rapport moral, le Conseil d'Administration propose de mettre en sommeil l'AAAC → résolution adoptée à l'unanimité.

4. CONCLUSION

Le président remercie les participants et clôture l'assemblée générale à 19h35.

Meudon, le 23 mai 2025



Le Président



le Secrétaire